



**ELARG 94**  
**COWEB 162**  
**COEST 669**

|               |                                                                             |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                              |
| Destinataire: | délégations                                                                 |
| Objet:        | Conclusions du Conseil sur l'élargissement<br>– Déclaration d'États membres |

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de l'Autriche, de la Belgique, de Chypre, de la Croatie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, de la Slovaquie et de la Slovénie à inscrire au procès-verbal du Conseil.

**Déclaration de l'Autriche, de la Belgique, de Chypre, de la Croatie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, de la Slovaquie et de la Slovénie à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil des affaires générales du 12 décembre 2023, en ce qui concerne les conclusions du Conseil sur l'élargissement**

"Pour l'Autriche, la Belgique, Chypre, la Croatie, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Slovaquie et la Slovénie, il est important qu'il y ait une approche équilibrée et que les mêmes normes et critères soient appliqués à tous les pays candidats."

---